

Mairie de Draguignan



Département du Var

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A-2020-0773

**Richard STRAMBIO, Maire de la ville de DRAGUIGNAN,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020 date effective de prise de fonction ;

**Vu** l'arrêté municipal n° A-2020-700 du 5 juin 2020 portant sur l'attribution des délégations de fonction ;

**Vu** les articles L. 2122.20 à L. 2122.34 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions générales des Maires et Adjointes ;

**Considérant** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté de délégation ;

**Considérant** qu'il y a nécessité, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à plusieurs Adjointes et Conseillers Municipaux, les délégations de fonctions et de signatures prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 :

L'arrêté municipal n° A-2020-700 en date du 5 juin 2020 est abrogé.

#### ARTICLE 2 :

Madame Brigitte DUBOUIS, Septième Adjointe au Maire, est chargée par délégation, des questions relatives :

##### À l'éducation et à l'enfance :

- Effectifs scolaires et programmation des besoins ;
- Fournitures scolaires ;
- Matériels et mobiliers scolaires ;
- Indemnités de logements ;
- Logements de fonction des instituteurs ;
- Temps libre de l'enfant périscolaire et extrascolaire ;
- Transports scolaires en relation avec la Communauté d'agglomération ;
- Classes de découverte ;
- Fonds d'intervention pédagogique ;
- Enseignement privé et public des premiers degrés (primaires et maternels).

##### À la formation professionnelle

**À l'enseignement**

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) ;
- Relation avec l'Université de Toulon ;
- Maison de l'Étudiant ;
- Relations avec les Associations étudiantes ;
- Action sociale pour les étudiants.

**ARTICLE 3 –**

Madame Brigitte DUBOUIS, reçoit délégation permanente du Maire pour signer en son nom tout document, arrêté municipal, relatifs à l'exercice de la délégation mentionnée à l'article 1 du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

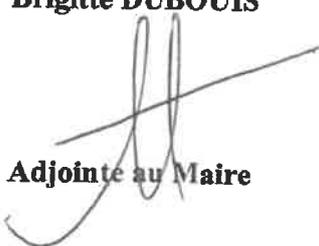
Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera inscrit au Registre des arrêtés de la Mairie et transmis pour ampliation à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan et Madame la Trésorière Municipale.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Notifié le :

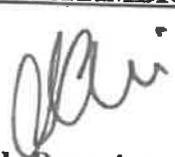
Fait à Draguignan, le **18.06.2020**

**Brigitte DUBOUIS**

  
Adjointe au Maire



**Richard STRAMBIO**

  
Maire de Draguignan